

ORDURES MÉNAGÈRES ■ Pourquoi les comités d'usagers ne veulent pas du dispositif retenu par le SBA

Redevance incitative : « C'est trop cher ! »

Les comités d'usagers réclament le retrait de la redevance incitative. Ils demandent aux délégués du SBA de rejeter la grille tarifaire qui sera présentée, samedi, à Saint-André-le Coq.

Géraldine Messina

Le Syndicat du Bois de l'Aumône a voté la mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2017. Mais du côté des usagers, la pilule ne passe toujours pas. L'association *Cellule Collectif* et le Comité de défense des usagers du SBA ont sorti la calculatrice, passé au crible la prestation rendue, et recueilli plus de 4.000 signatures.

Plus de 4.000 signatures sur les pétitions

Si le PCF demande un moratoire (voir par ailleurs), les comités d'usagers font valoir leurs arguments pour réclamer le retrait pur et simple de la redevance incitative.

C'est antisocial. « Cette RI pénalisera ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cela va représenter 45 jours de repas en moins », assure Daniel Dalle, membre des deux associations. Les associa-

TARIF

320 €

La grille tarifaire proposée par le SBA « ne cesse d'évoluer, mais on tourne autour de 320 € par an : c'est 60 à 100 € de plus que la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Et on aura 30 levées par an contre 104 actuellement pour 66 % de ce prix-là ».



TRI. Le puçage des bacs a lancé la mobilisation des opposants à la redevance incitative. RICHARD BRUNEL

tions s'inquiètent aussi du sort des familles avec de jeunes enfants, des assistantes maternelles, des personnes âgées et handicapées qui utilisent des couches.

« Pour des raisons de volumes et d'hygiène, elles devront sortir leurs poubelles plus souvent que ne le prévoit le forfait, et vont être assommées par le coût des levées supplémentaires ! Et leur répondre qu'en été, il suffira de congeler les couches usagées pour ne pas être incommodés par les odeurs, est proprement scandaleux et inacceptable ».

Sa mise en place repose sur un raisonnement biaisé. La TEOM n'était peut-être pas parfaite, mais elle « était acceptée par tous et reposait sur la solidarité, ceux ayant une forte valeur locative payant plus que les autres ».

« Le SBA a voulu passer à la RI sous couvert de Grenelle de l'environnement, poussé par l'ADEME. Mais il a aussi besoin de 22 millions d'€ pour boucler son budget de fonctionnement. Pour y arriver, le SBA fait une division par le nombre de foyers sans remettre en question son mode de fonctionnement, ni cher-

cher à faire des gains de productivité. Or, il y a un taux d'absentéisme de 22 % déjà dénoncé par la Chambre régionale des comptes, 18 camions qui tournent sur 24, et des déchetteries qui n'ouvrent pas le dimanche ».

Le système est contre-productif. Le SBA collecte 182 kg d'ordures ménagères par habitant contre 220 kg pour la moyenne nationale. « Ces efforts ne sont pas récompensés par le SBA, qui augmente la facture et ne récompense pas les comportements vertueux. « On va revoir fleurir les dépôts sauvages.

Il y aura moins d'ordures ménagères acheminées vers l'incinérateur et plus dans la nature. Mais comme l'incinérateur ne peut fonctionner en sous-régime, il faudra importer des déchets d'ailleurs et mettre des camions sur la route. Où est le gain écologique ? Où est l'intérêt pour le SBA qui revend aussi les produits du tri sélectif ? »

D'autres alternatives. Les associations sont formelles : « Tous ceux qui ont mis la RI en place en reviennent, c'est le cas à Brive et il y a d'autres alternatives qui méritent d'être étudiées comme la TEOMI. ■

Le PC veut un moratoire

En instaurant une redevance incitative (RI), le SBA s'est mis à dos les conseillers communistes qui estiment que ce dispositif est injuste.

Son porte-parole Boris Bouchet, également conseiller municipal et conseiller communautaire de Riom, s'est fait l'interprète de plusieurs délégués communautaires de Maringues, Riom, Limons, Billom, etc.

S'ils reconnaissent le bien-fondé de la politique de réduction des déchets du SBA et son « souci d'améliorer la gestion des déchets sur les plans environnementaux et sociaux », ils se disent en revanche opposés au système de la redevance incitative. Selon eux, « elle doublera ou triplera la contribution de nombreux ménages aux ressources limitées ».

Eux préconisent l'alternative de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères Incitative) qui conserve le principe de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) mais en y ajoutant une part incitative.

« Cette solution n'a jamais été étudiée par le SBA » regrette le PC qui prescrit un moratoire le temps que soient comparés les deux dispositifs.

D'autant qu'aux yeux des communistes, la RI « ouvre la voie à une marchandisation du service public, l'utilisateur devenant un simple client et le service un produit commercial ». ■